



Organisation – Missions

Compte-rendu

Des promesses à concrétiser...







1°) Présents

 a) « haute » administration : Ce Groupe de Travail était présidé par Monsieur Jean-Michel Thillier.

b) organisations syndicales (OS): les 5 syndicats représentatifs (CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA, USD-FO) siégeaient.



2°) Préalables

SOLIDAIRES (thématiques principales): interrogations sur le cadre juridique des missions et la prise en charge médicale, clarifications sur régime de travail, nécessaire reconnaissance du travail des agents (déclaration disponible en page 5).



Ordre du jour

Suite aux déclarations liminaires des différentes OS, les questions suivantes se dégagent :





🕇 A) Missions (début)



1°) Protection des côtes françaises

Présentation

Nous nous inquiétons de l'absence de surveillance nautique pendant de longues périodes, due aux missions FRONTEX très consommatrices en potentiel humain.

L'Administration nous répond que la douane en mer s'inscrit dans une logique interministérielle coordonnée par le préfet maritime (PREMAR) et que celui-ci dispose de moyens en permanence sur la zone, y compris pour des constats douaniers.

Traduction

Donc dans la logique de l'Administration c'est maintenant aux Affaires Maritimes, à la Marine et à la Gendarmerie maritime de relever les infractions douanières.

Vues les prérogatives de la Douane inaccessibles aux autres services de la fonction garde-côtes (injonctions d'arrêt, droit de visite) et même s'il reste des moyens douaniers sur zone pendant les déploiements FRONTEX, il est clair que la Direction Générale (DG) fait le choix de délaisser notre cœur de métier.

Notre avis

Conclusion - Annexe (préalable)

SOLIDAIRES DOUANES pense que si la surveillance de nos frontières extérieures sur des missions lointaines va devenir, qu'on le veuille ou non, une composante majeure de notre activité, il n'est pas acceptable de délaisser pour autant les zones françaises.

Nous réclamons une nouvelle Brigade de Surveillance Nautique (BSN) pour pallier l'absence de la DF33 (*Levante*, ayant pour port d'attache Nice) et renforcer en effectifs les autres moyens.



pp 4-5





2°) Cadre juridique de notre action lors des missions FRONTEX

Présentation

Là encore l'administration admet qu'il y a un vide à combler, un travail est en cours pour élaborer le corpus documentaire demandé par SOLIDAIRES.

Notre position et réponse de la DG

SOLIDAIRES a souligné l'urgence, vu le proche déploiement du DFP3 (Patrouilleur Garde-Côtes *Jean-François Deniau* ou P3) en septembre. La DG s'est engagée à fournir un document officiel à l'usage des commandants de bord pour cette échéance.



3°) Formalisation de l'ordre de mission

Présentation

L'administration soutient que MATHIEU n'est pas qu'un outil de contrôle de gestion mais permet également de gérer les ordres de mission.

Notre position

SOLIDAIRES pense que vu le caractère international et parfois délicat des déploiements FRONTEX, un ordre écrit est nettement préférable.



4°) Dispositions concernant les personnels aériens

Présentation

L'administration suit globalement les demandes des OS en projetant 1 équipage et demi et 4 Personnels Non Navigants Techniques (PNNT) avec 2 B1 et 2 B2, pour des missions de 10 jours (3 relèves) pour la prochaine sortie FRONTEX.

Précision

Il reste à définir le partage entre les brigades de Lorient et Hyères pour ces 3 missions.



5°) Perspectives sur les futurs FRONTEX

Présentation

La DG reçoit régulièrement des sollicitations (en anglais « OPEN CALL ») qu'elle refuse, considérant que la Douane est assez engagée cette année.

Demande

La question d'un « plan B » dans le cas où le DFP3 ne serait pas prêt à temps est évoqué : si nécessaire, la DG demandera à décaler la mission FRONTEX qui débute en septembre (de 1 à 2 mois) et écarte l'hypothèse d'engager un autre moyen à la place.

Précision

Pas de 2^{ème} mission FRONTEX prévue en 2018 pour la DF33.



6°) Reversement du Budget FRONTEX

Présentation

L'administration rappelle le principe de refinancement par FRONTEX. C'est bien l'administration qui finance les moyens dans un premier temps puis se fait restituer chaque année une cote part des coûts de construction par FRONTEX.

Demande et réponse de la DG

Certaines OS demandent à l'administration d'utiliser l'argent de ces restitutions au bénéfice de la douane maritime.

L'administration précise que le financement de la DF33 par FRONTEX passerait de 90 % prévu à 80%.

■ ■ 7°) Autres points abordés durant le GT

Renouvellement de la Flotte

Une grande partie de la flotte a été renouvelée. Cherbourg et Marseille doivent percevoir prochainement leur nouveau moyen. Concernant les nouvelles vedettes des Antilles, le dépouillement de l'appel d'offres est en cours, pour livraison prévue fin 2019.

Ont été évoqués le remplacement de Dunkerque, Kourou, Saint-Martin ainsi que d'Ajaccio, Port-Vendres et Saint-Malo.

Doctrine d'emploi du P3

Une OS s'interroge sur l'utilisation du P3 car en dehors des missions FRONTEX, celui-ci est souvent utilisé comme navire support pour des visites des navires de commerce (VNC, équipe de visite) et visites de coque des navires de commerce (VCNC, plongeurs) dans la zone de Fossur-Mer, et non au large comme cela était prévu.







1°) Indemnités lors des missions FRONTEX

Présentation

La DG annonce qu'elle n'a aucune latitude de ce côté, malgré :

- les textes concernant l'indemnisation des fonctionnaires en missions de coopération internationale,
- l'accord de tous à dire que les missions FRONTEX entrent dans ce cadre.
- comme nous l'avons souligné, une différence de traitement évidente entre nous et les personnels militaires engagés sur les mêmes zones pour le même travail,
- l'admission, par le président du GT qu'une indemnisation serait « normale ».

Un examen attentif des textes existant est cependant diligenté.

Traduction

Comme nous l'avons fait remarquer,

l'Administration

économise les Taux repas pendant ces missions. Puisque c'est l'agence FRONTEX qui verse aux agents une indemnité de permanence opérationnelle censée couvrir à la fois les frais de bouche et les heures supplémentaires.

Que couvre cette indemnité? Ce n'est pas très clair!

Cela devrait ouvrir déjà un champ possible de négociations.

Notre position

Cette situation n'est pas acceptable, nous exigeons une juste rétribution à l'égard des conditions de travail en mission FRONTEX:

- Professionnalisation des agents sur de nouvelles compétences depuis 2015,
- contexte international et/ou de haute mer, missions de 15 jours consécutifs et plus,
- risques encourus ...

SOLIDAIRES demande à ce que le montant minimum des deux taux repas à l'international, économisé par la Douane durant les missions FRONTEX, soit redistribué aux agents sous forme de prime d'éloignement...



2°) Régimes de travail

Présentation

À terme nos collègues de la surveillance terrestre vont être au « forfait » des 16/24ème pour FRONTEX, comme cela va être le cas dès cet automne pour les aériens.

Concernant les marins, il a été acté que les unités conservent leur régime de travail soit les 24/24 ème pour la DF33 et les 16/24 ème pour le P3.

Nous avons rappelé que ce régime des 16/24 ème est associé à une garantie d'effectuer un temps à la mer annuel équivalent à environ 100 jours de mer (comme pour les Pl¹ basé à Boulogne et P2²).

Traduction

Actuellement sur le P3, avec les missions déprogrammées, il y a le risque de ne pas effectuer ce quota d'heures annuel. Ce qui signifie une perte de revenu pour les agents.

problème revient Ce régulièrement à chaque arrêt technique sur tons patrouilleurs. En effet les DRGC tentent d'armer les navires en effectif réduit pendant ces périodes, afin de réaliser des économies aux dépens des équipages. Ceci n'est pas acceptable.

Notre position

SOLIDAIRES rappelle et demande à l'administration que soit conservée la rémunération et le pouvoir d'achat de ses agents.

De plus, les équipages expriment de plus en plus un besoin de contrepartie aux 8 heures sur 24 de présence, indemnisées et non payées. Sans préjuger de la forme que pourra prendre cette contrepartie, ce point doit être négocié avec les représentants de tous les patrouilleurs.

SOLIDAIRES demande qu'un rendez vous soit pris pour mettre à plat le régime de travail des 16/24 ème.



Présentation

Les agents de la DF33 souhaitent voir aménager une cabine supplémentaire de façon à pouvoir embarquer 2 agents en plus. Cela peut être fait à « moindre frais » car pris sur la restitution financière de FRONTEX et se justifie par le manque de personnel, notamment au niveau sécuritaire et médical, lors de sauvetage de migrants.

Amortis sur les 20 à 30 ans que va naviguer la DF33, il s'agit d'un investissement dérisoire.

Notre avis

SOLIDAIRES
est favorable
à la réalisation
de ces
travaux.

² Abréviation de DFP2. Le Patrouilleur Garde-Côtes Kermorvan a Brest pour port d'attache.



¹ Abréviation de DFP1. Le Patrouilleur Garde-Côtes Jacques Oudart Fourmentin a Boulogne pour port d'attache.





1°) Rapatriement

Présentation

La question de la prise en charge médicale et du rapatriement a été très largement relayée par l'ensemble des Organisations Syndicales (OS).

Réponse de la DG

Le président du GT admet qu'il s'agit d'une maladresse de l'administration et s'engage à mettre en œuvre un dispositif de prise en charge.

Notre position

Nous allons être attentifs au dispositif qui sera mis en œuvre et demandons qu'il soit effectif dès le prochain déploiement FRONTEX.



2°) Suivi médical des agents

Il a été demandé aux bureaux A/1 et B/2 de faire un point sur le sujet.



3°) Formation « Médical »

Présentation

SOLIDAIRES demande que les agents de la DF33 soient formés au Médical 2 ou au Médical 3. Pour le P3, il faut envisager d'embarquer un médecin pour les patrouilles éloignées des côtes.

Précision

Les préoccupations sanitaires des MRCC³ lors des opérations vont dans ce sens.



4°) Nageurs sauveteurs SAR (Sauvetage et Recherche)

Présentation

Les nageurs sauveteurs embarqués semblent indispensables aux missions de récupération et de sauvetage.

Précision

La DG dispose maintenant de documents qui doivent être analysés.



5°) Impact psychologique

Présentation

Un protocole de prise en charge psychologique est en cours d'étude. Il est temps ! Cet aspect à été fortement négligé jusqu'à maintenant alors que la probabilité de prendre en charge des personnes décédées est importante.

Notre position

SOLIDAIRES demande que cet aspect ne soit plus négligé.

Pour conclure

Au final ce groupe de travail donne lieu à quelques avancées, qui pour l'instant sont des promesses à concrétiser. Il manque encore et surtout le compte concernant le régime indemnitaire des agents déployés en mission FRONTEX.



SOLIDAIRES était représenté par Damien Boucher et Stéphane Cavailles. Pour plus de précisions, les contacter.

³ Sigle anglais signifiant Maritime Rescue Coordination Center, soit en français Centre de Coordination et de Sauvetage Maritime (CCSM).



Annexe: notre déclaration préalable



Groupe de Travail de Réseau du 31/05/2018 – Frontex



Organisation - Missions

préalable

Monsieur le Directeur,

Nos unités maritimes ont depuis 2015 participé avec succès aux missions diligentées par l'agence FRONTEX. Les agents qui participent à ces missions ont fait remonter un certain nombre d'interrogations, demandent des clarifications et ont des revendications.

Nos interrogations portent sur la nature et le cadre juridique de ces missions :

- De quels pouvoirs disposent les agents déployés à l'étranger ?
- Quid des règles relatives à la responsabilité personnelle? Dans le cas de la légitime défense par exemple.
- En liaison avec un agent de l'administration du pays hôte, notre chaîne hiérarchique est perturbée : selon quelles bases juridiques pouvons-nous faire appliquer la loi d'un autre pays et éventuellement appliquer des mesures de coercition à l'étranger ? Le devons-nous ?

Ces questions capitales doivent obtenir une réponse de votre part. Nous demandons que l'administration rédige un corpus documentaire qui définisse les problématiques liées a l'exercice de nos activités à l'étranger.

Nos interrogations, voire nos inquiétudes, concernent également la prise en charge médicale ou la nécessité d'un rapatriement. Pour dire vrai, nous trouvons un peu léger que l'administration considère qu'une hypothétique assurance rapatriement touristique, souscrite à titre privé par les agents, puisse s'appliquer s'agissant d'une activité professionnelle à risque.

Nous avons un besoin de clarifications car si les agents à bord de la DF33 réaffirment la nécessité de continuer de fonctionner selon le régime des 24/24 en lors des missions FRONTEX, le DFP3 fonctionne lui en 16/24 en lors des missions FRONTEX, le DFP3 fonctionne lui en 16/24 en lors des navires avec un effectif restreint. Nous nous satisfaisons d'un tel fonctionnement mais nous voulons rappeler qu'il est associé à un quota d'heures de mer annuel.

Nous demandons des garanties concernant ce quota d'heures et une contrepartie à définir pour les 8 heures sur 24 de présence à bord qui ne sont pas payées. Nous pensons qu'il est temps d'entamer une réelle négociation de façon à mieux définir ce régime de travail en 16/24ème.

Enfin, nous avons des revendications d'ordre pécuniaire. Depuis 3 ans, les agents ont relevé le défi de projeter des moyens d'importance dans un contexte international dans des conditions risquées, pour des missions d'une durée inédite. Ils ont contribué à inventer de nouveaux métiers pour la douane. Les personnels ont suivi des formations, ont parlé technique, acquis des compétences, pris des risques pour littéralement se jeter à l'eau. Tous ces efforts doivent être rétribués.

Montreuil, le jeudi 31 mai 2018

La délégation SOLIDAIRES Douanes



Des promesses à concrétiser...





Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS

tél: 01 73 73 12 50

site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : contact@solidaires-douanes.org

